

Avant-propos : Solidarité régionale et engagement en faveur de la protection en Amérique latine et aux Caraïbes

Filippo Grandi

À l'heure où plus de 65 millions de personnes sont déplacées contre leur gré dans le monde entier, l'Amérique latine et les Caraïbes offrent des exemples de bonnes pratiques dans une région qui continue à respecter son engagement, pris il y a longtemps déjà, de protéger les personnes dans le besoin.

Quand on observe le panorama mondial du déplacement, qu'il s'agisse de situations prolongées ou de phénomènes récents, l'Amérique latine et les Caraïbes peuvent apparaître comme un havre de relative sécurité, épargné par les récents déplacements massifs provoqués par les persécutions, les conflits et les violences. Malheureusement, comme j'ai pu le constater moi-même au cours de mes récentes visites dans cette région, c'est loin d'être le cas.

Dans le nord de l'Amérique centrale (NAC)¹, la violence des bandes criminelles organisées transnationales atteint un niveau effarant ; au Venezuela, la population est touchée par les troubles sociaux et politiques, et souffre d'un accès limité aux services les plus essentiels ; et dans plusieurs zones de Colombie, certains groupes armés continuent d'opérer en toute impunité, en dépit du récent accord de paix. Ces circonstances poussent les personnes à se réinstaller ailleurs dans leur pays ou à entreprendre un voyage périlleux vers un pays voisin ou plus lointain, en recourant souvent, dans leur quête d'une destination sûre, aux services de passeurs peu scrupuleux. Les demandeurs d'asile d'Haïti et de Cuba, mais aussi le nombre croissant de réfugiés venus de l'extérieur de la région, notamment de pays asiatiques et africains, complètent ce tableau.

Le nombre de demandes d'asile déposées dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes ne cesse d'augmenter, au point que près de 100 000 demandeurs sont actuellement en attente d'une décision. Cette tendance, qui n'a cessé de se confirmer ces dernières années, exerce des pressions sur les systèmes d'asile et rend encore plus urgente la recherche de réponses sous forme de protection et de solutions.

En plus des tragédies personnelles que nombre d'entre elles ont vécues, les personnes en déplacement rencontrent plusieurs difficultés, principalement liées aux aspects suivants : l'identification adéquate de leurs besoins de protection ; l'accès à des informations sur les options de réinstallation sûres et les

procédures d'asile ; l'accès à une protection physique adéquate dans des abris et d'autres espaces sûrs ; un véritable accès à l'asile et d'autres formes de protection complémentaire ; l'accès à l'enregistrement ; l'exercice de la liberté de mouvement et des alternatives à la détention ; et les questions relatives aux documents d'identité.

Perpétuer une tradition de protection

L'engagement visant à fournir une protection aux personnes en fuite et en quête de sécurité est profondément ancré dans les valeurs de l'Amérique latine et des Caraïbes. Cette région se caractérise par une tradition à la fois solide et admirable d'ouverture, de solidarité et



Le Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés, Filippo Grandi, visite le refuge La 72 « Accueil et Refuge pour les Migrants », Mexico, 2017.

octobre 2017

www.fmreview.org/fr/ameriquelatine-caraibes

d'action humanitaire. De nombreux exemples historiques en témoignent, notamment à l'égard des réfugiés fuyant la guerre civile espagnole et la dictature portugaise dans les années 1930, de la communauté juive échappant à la guerre et au génocide en Europe avant et pendant la Seconde Guerre mondiale, des réfugiés palestiniens, des personnes fuyant la persécution des gouvernements répressifs d'Amérique du Sud dans les années 1970 et des personnes touchées par les guerres civiles qui ont éclaté en Amérique centrale dans les années 1980.

Cette tradition se poursuit encore aujourd'hui. Des efforts concertés sont en cours pour renforcer la protection apportée grâce à l'amélioration des systèmes d'asile dans l'ensemble de la région en renforçant les mécanismes de protection des enfants, en promouvant des interventions de protection sensibles au genre et en prêtant une attention particulière à la diversité. Les États d'Amérique latine et des Caraïbes se sont également engagés à éradiquer l'apatridie d'ici 2024 par l'établissement de procédures efficaces et équitables de détermination du statut d'apatride, l'adoption de règles internes garantissant les droits des apatrides et la fourniture de solutions adaptées

aux personnes dépourvues de nationalité. La région a également servi de laboratoire pour des solutions innovantes, par exemple les visas humanitaires octroyés aux réfugiés syriens, l'adoption de systèmes de protection alternatifs dans le cadre d'accords de coopération régionaux (à l'instar des visas du MERCOSUR de l'UNASUR) et l'étude des possibilités de réinstallation des réfugiés en s'appuyant sur des cadres migratoires axés sur la protection.

La région a également réalisé des avancées sans précédent en ce qui concerne les

mécanismes de coopération et de partage des responsabilités, en s'appuyant sur sa longue tradition de solidarité. Quasiment tous les États de la région ont adopté la Déclaration et le Plan d'action du Brésil en 2014, s'engageant par là même à adopter une approche globale des mouvements migratoires mixtes et du déplacement forcé. Ce projet ambitieux vise à faciliter l'accès à la justice et à l'asile, renforcer la protection et définir des solutions pour alléger les souffrances des personnes dans le besoin ; il sera réexaminé fin 2017. Il s'agit d'un modèle important de coopération régionale honnête, transparente et consciencieuse pour le reste du monde.

Les États d'Amérique latine et des Caraïbes se sont également engagés collectivement à répondre à la situation inquiétante dans le NAC par une série de mesures coordonnées, conformément à la Déclaration de San José de 2016. De plus, ils mettent actuellement en place un Cadre d'action global pour les réfugiés (CAGR) qui permettra d'approfondir leurs interventions et d'en prolonger la durée, de s'attaquer aux causes profondes du déplacement dans le NAC et de renforcer la protection et les solutions pour les personnes touchées. À ce jour, le Honduras, le Guatemala, le Costa Rica, le Mexique, le Panama et le Salvador se sont joints à l'initiative du CAGR. Enfin, ce CAGR contribuera à la préparation du Pacte mondial sur les réfugiés de 2018, en collaboration avec le HCR pour répondre à l'appel lancé en 2016 par la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants en faveur de réponses améliorées, globales et prévisibles au déplacement à grande échelle.

Le déplacement forcé dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes représente un défi particulièrement complexe, que les États ont relevé en adoptant des approches innovantes fondées sur des principes, qui peuvent contribuer à éclairer des réponses plus globales dans le monde entier. Les articles du présent numéro permettront de mieux comprendre l'évolution de la situation dans cette région et donneront un aperçu de bonnes pratiques pouvant contribuer à renforcer la protection et à accélérer la quête de solutions, dans cette région et au-delà.

Filippo Grandi

Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés www.unhcr.org

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Vicky Tennant, assistante spéciale du Haut-Commissaire, à tennant@unhcr.org.

1. Les pays du nord de l'Amérique centrale sont le Salvador, le Guatemala et le Honduras.



HCR/Santiago Escobar/Jaramillo